

Enseignement secondaire et secondaire technique

Depuis une dizaine d'années, l'**enseignement secondaire et secondaire technique** est aux prises avec une politique délibérée de recrutement insuffisant de personnel qualifié.

L'accord gouvernemental confirme pleinement les chiffres publiés dès 1994 à ce sujet par le SEW/OGB-L, en déclarant que *"le recrutement devrait se situer dans une fourchette située entre 150 et 240 nouveaux stagiaires par année sur une période de 6 ans"*. Mais tout d'une haleine, - devant les difficultés à trouver suffisamment de candidat(e)s au stage pédagogique - voici que l'accord de coalition envisage notamment *"la possibilité de réduire le programme hebdomadaire, (...), une réflexion sur la tâche et le périmètre de la mission des enseignants tels que les décharges pour ancienneté, (...), l'augmentation éventuelle de la tâche pour les nouveaux enseignants*. Nouveau gouvernement, nouveaux arguments pour pratiquer l'austérité ? Disons d'emblée que le SEW combatta résolument toute tentative consistant à résoudre au détriment des élèves ou des enseignant(e)s les problèmes dus à l'irresponsabilité des gouvernements précédents. Nous privilégions au contraire l'approche d'augmenter la qualité de l'enseignement et d'améliorer l'attrait du métier d'enseignant(e), objectifs prônés aussi par le DP lors de sa campagne électorale ! Dans la même optique, nous continuons à miser sur une réforme des contenus scolaires et des méthodes d'enseignement et d'évaluation et nous refusons tout nouvel artifice arithmétique en matière de critères de promotion ! Dans cet ordre d'idées, nous notons avec satisfaction que *"l'avis du Conseil Supérieur de l'Education Nationale concernant les critères de promotion en voie d'élaboration, pourra servir de base aux réflexions devant conduire à de nouvelles formes d'évaluation."*

Par contre, nous déplorons que la question de la réforme du stage pédagogique soit considérée comme close - l'accord ne la mentionne même pas. Au vu des problèmes multiples suscités par l'introduction précipitée du nouveau stage - qui reste surtout une réforme sur le papier - le SEW demandera qu'un bilan intermédiaire soit dressé et serve à remettre en cause les dysfonctionnements majeurs actuels.

Le régime préparatoire de l'EST constitue un autre dossier gravement problématique, passé sous silence par l'accord de coalition, mais que nous ne manquerons pas de porter sur le devant de la scène!

Quant à l'autonomie scolaire, dont *"les limites (...) seront clairement définies dans le but de maintenir la qualité de l'enseignement et le caractère national du système de qualification"*, nous attendons des formulations concrètes, que nous confronterons avec notre position en faveur d'une école publique unitaire, moderne et performante.

Après ce rapide broissage de l'accord de coalition quant aux dossiers majeurs qui avaient marqué la législature précédente au niveau de l'ES et de l'EST, détaillons à présent les principales orientations que vise le nouveau MENFPS et la position à chaud du SEW-OGB-L à leur sujet !

Dispositions de l'accord de coalition	Position du SEW/OGB-L
<i>1. Afin de permettre au Gouvernement de surveiller et de suivre de façon précise l'efficacité de notre système éducatif, il sera veillé à ce que l'observation statistique soit affinée. Dans ce contexte, le matériel statistique élaboré devra être rendu comparable à celui des autres pays de l'UE et de l'OCDE portant notamment sur les indicateurs relatifs à la progression des élèves et les échecs scolaires, sur les indicateurs relatifs au passage d'un ordre d'enseignement à l'autre et à la vie active ainsi que sur les indicateurs relatifs aux coûts. Dans ce contexte le Script intensifiera les efforts de la</i>	<p>Par le passé, le Luxembourg a maintes fois brillé par son absence dans les statistiques internationales ou par des chiffres franchement négatifs (pourcentage de diplômés d'une tranche d'âge, pourcentage de personnes fréquentant l'enseignement supérieur ou universitaire).</p> <p>D'autre part, le SEW/OGB-L a souvent épinglé le manque de données en matière d'effectifs de classes ou de coût de l'enseignement.</p>

<p><i>saisie statistique.</i></p> <p><i>2. Devant la croissance substantielle des effectifs scolaires, le Gouvernement continuera un programme d'investissements vigoureux. Outre les nouveaux lycées actuellement déjà prévus, il sera nécessaire d'envisager la construction d'au moins deux nouveaux bâtiments pour l'enseignement postprimaire. Le choix définitif des sites d'implantation de ces nouveaux bâtiments se fera dans le souci d'une nécessaire régionalisation.</i></p> <p><i>Le Gouvernement envisage la création de "pôles scolaires" destinés à permettre la régionalisation d'une offre scolaire complète à une analyse critique. a cet effet, il étudiera la dimension idéale en nombre d'élèves de nos lycées.</i></p> <p><i>(...)</i></p>	<p>Au rythme de la progression des effectifs scolaires dans l'enseignement postprimaire (+ 9000 élèves supplémentaires prévus dans l'enseignement postprimaire pour la période 1997-2007), deux nouveaux lycées en sus de ceux dont la construction est déjà entamée ne suffiront certainement pas à caser tous les élèves nouveaux, y compris ceux localisés actuellement dans 120 conteneurs.</p> <p>Une première tentative de créer des pôles scolaires régionaux spécialisés au niveau de l'EST date de l'ère Fischbach; après les fortes pressions exercées par les directions des lycées techniques les plus importants, cette tentative s'était soldée pratiquement par un statu quo: les "grands" lycées techniques offrent toute la panoplie, tandis que les "petits" doivent se contenter des miettes, suivant les aléas de la demande. Fera-t-on mieux cette fois ?</p>
<p><i>3. Les prévisions en matière d'évolution de la population scolaire montrent que les besoins de recrutement nécessaires font appel à de considérables efforts en la matière. Le recrutement devrait se situer dans une fourchette située entre 150 et 240 nouveaux stagiaires par année sur une période de 6 ans. Or l'expérience des dernières années a montré que le nombre de candidats-stagiaires disponibles restait bien en-deça de ces besoins.</i></p> <p><i>Conscient de cette situation, le Gouvernement prendra en considération tout un ensemble de mesures et étudiera, dans le dialogue avec les concernés "plusieurs pistes":</i></p> <p><i>Sont envisagées entre autre:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>- l'analyse du contenu des programmes scolaires en relation avec une modification des rythmes scolaires (possibilité de réduire le</i> 	<p>Les besoins de recrutement annoncés par le nouveau gouvernement et qui dépassent même l'envergure du plan de recrutement quinquennal de 5x150 stagiaires, annoncé un an avant les élections confirment les craintes du SEW/OGB-L: l'enseignement postprimaire luxembourgeois sera confronté à une très sérieuse impasse de personnel au cours des prochaines années !</p> <p>Le rapport de planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire, paru en juillet envisage 3 scénarios de recrutement pour chacune des 5 années suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 150 stagiaires par an, insuffisant à la fois pour résorber le déficit actuel et pour faire face à l'augmentation prévue du nombre d'élèves; - 175 stagiaires par an, permettant en fin de période de stabiliser les besoins au niveau qu'ils atteignaient en 1999; - 240 stagiaires par an, permettant de résorber totalement les besoins jusqu'en 2003/04. <p>La responsabilité de cette situation extrêmement grave incombe au gouvernement précédent et particulièrement à son chef, Monsieur Juncker, qui a refusé de pratiquer à temps un recrutement suffisant.</p> <p>Afin d'accélérer dès à présent le processus de recrutement des stagiaires, nous préconisons l'organisation de deux sessions pour le concours d'admission au stage pédagogique.</p> <p>Quant aux solutions ou "pistes" proposées, le SEW/OGB-L est disposé à en discuter, mais il exclut dès à présent toute solution visant à diminuer la qualité de l'enseignement ou à alourdir la tâche des enseignant(e)s. Ni les élèves, ni les</p>

<p><i>programme hebdomadaire);</i> - <i>une réflexion sur la tâche et le périmètre de la mission des enseignants tels que les décharges pour ancienneté, la mise en crédit des leçons supplémentaires dans le cadre d'un système de compte-épargne du temps de travail ,</i> - <i>la reformulation du droit et du devoir à la formation continue intégrée dans la tâche et l'augmentation éventuelle de la tâche pour les nouveaux enseignants etc. (...)</i></p>	<p>enseignant(e)s ne devront payer la note d'une politique de recrutement et d'infrastructures scolaires ratée. Par contre, nous proposons une révision des contenus, des méthodes d'enseignement et des méthodes d'évaluation, et nous sommes ouverts à discuter d'une mise en crédit des leçons supplémentaires nécessaires du fait de l'impasse en matière de personnel enseignant. Nous soutenons aussi des réformes en direction d'une formation continue intégrée dans la tâche et obligatoire pour tous les enseignant(e)s.</p>
<p><i>4. Afin d'augmenter la flexibilité de l'organisation scolaire et la polyvalence des enseignants, l'opportunité d'enseigner deux matières sera reconsidérée.</i></p>	<p>Il s'agit là d'un projet datant du temps de Monsieur Fischbach. A l'époque, le SEW/OGB-L avait pris position: à côté d'une nécessaire perte de profondeur dans les spécialités étudiées, le problème majeur se situe au niveau du nombre restreint d'universités qui permettent l'étude parallèle de deux matières. D'autre part, pour nombre d'enseignant(e)s, la polyvalence qu'on vise ici est déjà chose faite. Finalement, nous pensons que l'accroissement primordial de la polyvalence des enseignant(e)s consiste en un développement de ses compétences sociales et de ses capacités à travailler dans des équipes pluridisciplinaires formées, selon le cas d'enseignant(e)s de différentes disciplines, de membres des services d'orientation, de membres du personnel éducatif intervenant dans l'école ou encore dans le domaine péri- et parascolaire, voire de membres du personnel technique ou encore d'intervenant(e)s extérieur(e)s. Cette polyvalence est à développer par l'intermédiaire d'une formation pédagogique initiale et continue adéquate.</p>
<p><i>7. Le Gouvernement entend initier une large concertation visant l'introduction de nouveaux rythmes scolaires.</i> <i>Seront prises en considération</i> - <i>les rythmes journaliers avec la finalité entre le rapprochement entre le rythme de la vie familiale et celui de la vie professionnelle;</i> - <i>les rythmes hebdomadaires avec les questions relatives à la journée continue, les horaires aménagés et le samedi libre;</i></p>	<p>Nous espérons que ce point concerne tous les ordres d'enseignement et que nous arriverons enfin à nous mettre d'accord sur des rythmes journaliers, hebdomadaires et annuels analogues, ce qui faciliterait sûrement la vie des familles ayant plusieurs enfants dans différents ordres d'enseignement. Nous sommes favorables aussi à l'instauration d'une journée continue, qui constitue à notre avis un pas important en direction d'une égalité des chances. Dans la journée continue, il faudra distinguer très clairement les horaires scolaires obligatoires qui requièrent la présence de tous les élèves et une offre péri- et parascolaire facultative. Les conditions d'une telle journée continue - notamment par ce qu'elle implique en matière d'équipement et de conditions de travail pour les élèves et le personnel - devront être discutées. Le SEW/OGBL exigera dans ce domaine une offre de qualité sur tous les points (infrastructures, repas,</p>

<p>- les rythmes annuels avec une analyse de la fréquence et de la durée des vacances scolaires.</p>	<p>activités, encadrement, etc.), car il s'agit d'un important relais pour assurer le bon développement et l'éducation des jeunes entre le temps de classe assez serré, et la disponibilité souvent insuffisante de l'entourage familial. Continuera-t-on au Luxembourg à faire dépendre la longueur des 2e et 3e trimestres des aléas du calendrier lunaire - déterminant pour la fixation de la fête de Pâques ?</p>
<p>8. Conscient tant de la difficulté posée par la scolarisation de nombreux enfants non-luxembourgeois dans le système scolaire luxembourgeois que de l'absolue nécessité de préserver une école d'intégration, le Gouvernement mettra en place des projets pilotes d'alphabétisation en français. Ces projets-pilotes se concentreront sur des quartiers à forte population étrangère et auront lieu dans des bâtiments scolaires qui regrouperont également d'autres classes. Ils auront pour finalité de permettre par un enseignement de l'allemand comme langue étrangère, aux enfants romanophones d'atteindre un niveau facilitant leur réintégration dans les unités classiques. Par ailleurs, le Gouvernement entend introduire dans l'enseignement secondaire un régime de langues spécifique dans le cadre de la création d'un "bac international".</p>	<p>Le SEW/OGB-L a toujours plaidé pour une voie francophone en matière de CATP. La création de classes à régime linguistique particulier jusqu'en troisième, prolongées par le "bac international" (2e et 1re), vise à offrir aux élèves du secondaire ce qu'on a jusqu'à présent refusé aux élèves francophones des classes d'apprentissage - dont de nombreux cours professionnels ne se font qu'en allemand ! Dans son avis au sujet du bac international - un des derniers projets du MENFP précédent - le SEW/OGB-L avait relevé les nombreux problèmes non résolus en relation avec l'introduction d'un tel diplôme et sa reconnaissance par l'Etat luxembourgeois. Nous sommes étonnés que les réflexions sur l'intégration des élèves non-luxembourgeois(e)s se limitent toujours à ce projet, alors que de nombreuses autres propositions ont été développées au cours des dernières années. Avant d'entreprendre quoi que ce soit en direction d'un bac international, ou d'un fractionnement de l'enseignement secondaire en deux régimes linguistiques, il est à notre avis nécessaire de mener une discussion fondamentale avec l'ensemble des "forces vives" pour mesurer les répercussions d'une telle entreprise sur l'enseignement postprimaire luxembourgeois dans son ensemble.</p>
<p>11. Enfin, afin de veiller à ce que le niveau d'enseignement soit le même dans tout le pays, des épreuves standardisées en Ve/9e et en IIIe/11e seront introduites.</p>	<p>S'agit-il d'une version allégée du "bilan d'orientation vers la fin de la classe de Ve", proposé récemment par le groupe de travail du Collège des directeurs de l'enseignement secondaire et qui avait rencontré l'opposition tant des élèves que des professeurs ? Le SEW/OGB-L y avait répondu comme suit dans son avis : " L'examen d'admission étant définitivement aboli, voilà que le groupe de travail propose de réintroduire par la petite porte des épreuves nationales communes avec double correction, ce qui rappelle l'ancien examen de passage après la classe de cinquième. S'agit-il d'un contrôle du savoir acquis ? De quel savoir ? Encore faudrait-il réviser, réadapter et réformer auparavant la plupart des programmes scolaires ! Ce bilan d'orientation sera un énorme pas en arrière: l'enseignement des langues, par exemple,</p>

	<p>pèche par le poids excessif accordé à l'enseignement de la grammaire. Dans l'hypothèse d'un bilan d'orientation, l'importance de la grammaire sera encore accrue et ce au détriment de l'expression écrite et orale. Le SEW/OGB-L s'exprime avec véhémence contre cette mesure rétrograde et anti-pédagogique.</p> <p>Un examen ne saurait être la panacée aux défaillances de notre système scolaire !"</p>
<p>12. Une loi-cadre sur l'enseignement secondaire sera élaborée . Celle-ci aura notamment pour objet de définir de façon précise les finalités des différents ordres d'enseignement.</p> <p>Pour ce qui est de l'enseignement postprimaire, il s'agit de régler les dispositions suivantes:</p> <p>Autonomie des établissements scolaires dans le cadre des expériences-pilotes ayant débuté en 1992. Il s'agira, en l'occurrence, d'une autonomie de gestion dans le cadre d'une enveloppe financière prédéfinie et d'une autonomie pédagogique, notamment pour la gestion de projets d'établissement. Les limites de cette autonomie seront clairement définies dans le but de maintenir la qualité de l'enseignement et le caractère national du système de qualification.</p>	<p>Une telle loi devra permettre de structurer les nombreuses ramifications de notre enseignement postprimaire et de clarifier certaines ambiguïtés en matière d'objectifs et d'orientation.</p> <p>La question de l'autonomie scolaire a fait l'objet de nombreuses prises de position du SEW/OGB-L, des autres syndicats d'enseignant(e)s, ainsi que des organisations des parents d'élèves et des élèves, qui redoutent à juste titre une déresponsabilisation des pouvoirs publics, un éclatement du système scolaire et une dépendance des écoles des intérêts financiers privés.</p> <p>Réunis au sein d'un groupe de travail du CSEN, les délégué(e)s de tous les partenaires scolaires ont pris position, soumis à la conférence plénière du CSEN en mai 1998 et remis à la Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle.</p> <p>Les réserves et conditions essentielles formulées dans ce document ont été les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - "l'autonomie n'est pas la panacée pour tous les problèmes actuels de l'enseignement ; - l'autonomie ne devra permettre de déresponsabiliser le pouvoir central ; - l'autonomie devra être introduite par étapes, à travers des expériences-pilotes ; - le statut du personnel, sa rémunération et son règlement de discipline devront rester dans le domaine de l'Etat ; - il faudra assurer la transparence de la gestion financière des établissements et exclure le sponsoring des activités scolaires proprement dites ; - les directions des lycées seront à élire par le personnel des établissements pour un mandat limité dans le temps, mais renouvelable ; - une cogestion véritable dans les lycées et lycées techniques devra avoir lieu par l'intermédiaire de délégations élues du personnel ; - les services administratifs, social, éducatif , ainsi que technique locaux seront à renforcer substantiellement." <p>Le même document a soutenu que de nombreuses questions, notamment celle des critères de répartition des moyens budgétaires parmi les</p>

<p>Réforme des Conseils d'Education : <i>Les compétences des Conseil d'Education seront redéfinies dans le cadre de l'autonomie scolaire et les modalités de la composition seront revues de façon à assurer, par des élections directes, la représentativité équilibrée des élèves et des parents.</i></p>	<p>différents établissements ou celle de l'évaluation des résultats obtenus, attendent une réponse et il a demandé au MENFP une évaluation écrite des expériences-pilotes d'autonomie budgétaire qui ont été réalisées au LTC et au LHCE. Indépendamment des Conseils d'Education dans les établissements scolaires, le SEW/OGB-L insiste sur une représentation au plan national tant des élèves que des parents d'élèves.</p>
<p>13. <i>Le Gouvernement entend modifier la loi de 1982 concernant les relations entre l'Etat et les écoles privées. Les modifications essentielles concernent:</i> - <i>l'inscription dans la loi de la possibilité de l'Etat de participer, dans une mesure à définir, au financement des infrastructures immobilières nécessaires au fonctionnement des écoles privées, notamment lors de nouvelles constructions, d'agrandissement ou de la rénovation des bâtiments.</i> - <i>l'augmentation de la participation de l'Etat dans le financement des écoles privées obéissant aux critères définis au titre II du texte de loi</i> <i>Il est entendu que l'ensemble de ces mesures en faveur de l'enseignement privé ne change aucunement la priorité de l'engagement du Gouvernement en faveur de l'école publique..</i></p>	<p>Le SEW/OGB-L est catégoriquement opposé au financement des écoles privées par les deniers de l'Etat, qu'il s'agisse de dépenses de fonctionnement ou, à plus forte raison, de travaux d'infrastructures. Une telle politique conduirait à la longue à une bipartition de notre système d'enseignement avec deux ensembles d'infrastructures, deux corps d'enseignant(e)s et deux systèmes d'évaluation. Le coût démesuré de deux systèmes parallèles dans un pays aussi petit que le nôtre se justifie pourtant aux yeux du parti dominant de la coalition - si avare à d'autres occasions - par le fait que les écoles privées luxembourgeoises sont essentiellement des établissements dirigés par des communautés religieuses. Il est évident que ces mesures pénaliseront l'école publique, à moins que notre Ministre des Finances ne prouve qu'un Franc (ou un Euro) peut être dépensé deux fois !</p>
<p>14. <i>Conscient que la transmission de valeurs fait partie intégrante de la mission des écoles, le Gouvernement prendra des mesures nécessaires pour améliorer sensiblement la qualité de l'enseignement moral et social, notamment en matière de formation et de qualification des enseignants. Dès lors, et à partir de la rentrée scolaire 2002/2003, la possibilité d'être dispensé dans l'enseignement postprimaire des cours de formation morale et sociale et des cours d'enseignement religieux sera supprimée.</i></p>	<p>Le SEW approuve les efforts en direction d'une amélioration de la qualité de l'enseignement moral et social, tout en signalant l'absence d'enseignant(e)s spécifiques, formé(e)s dans cette matière. Le SEW s'engagera pour le maintien de la dispense.</p>
<p>17. <i>Pour ce qui est des modes d'évaluation dans l'enseignement secondaire général, la recherche entamée par le Script sera finalisée. L'avis du Conseil Supérieur de l'Education Nationale concernant les critères de promotion en voie d'élaboration, pourra servir de base aux réflexions devant conduire à de nouvelles formes d'évaluation.</i></p>	<p>Les organisations des élèves, de leurs parents et des enseignant(e)s ont reproché à l'«Analyse de la promotion des élèves», réalisée par le Script d'être essentiellement quantitative et de présenter de graves erreurs d'interprétation. Dans leur conférence de presse du 14 mai, suite à la démission de ces organisations du groupe de travail du MENFP "Critères de promotion de l'Enseignement Secondaire", elles ont exigé: "· une révision des programmes et des méthodes d'enseignement, · une réflexion de fond sur l'évaluation en</p>

	<p>général dans l'enseignement postprimaire,</p> <ul style="list-style-type: none"> · une analyse approfondie des résultats et conséquences entraînés par les nombreux changements des critères de promotion et ceci depuis 1990, · une remise en question des critères de promotion introduits de manière précipitée dans l'EST et à l'encontre des avis des conférences des professeurs et des parents d'élèves en 1996, · un système de promotion transparent, cohérent et simple qui sera le même dans ses principes pour l'ES et l'EST, · une plus large prise en charge de l'élève, · qu'une réelle négociation soit entamée avec tous les partenaires scolaires sur tous les problèmes fondamentaux qui se présentent actuellement dans l'enseignement." <p>La discussion sur les méthodes d'enseignement et d'évaluation ainsi que sur les critères de promotion continue actuellement au CSEN.</p>
<p>20. <i>Le Gouvernement attachera une importance toute particulière à la coopération entre le monde scolaire et celui des entreprises. En effet, il est important que les représentants des entreprises puissent, notamment dans le cadre de formations professionnelles et techniques, participer à toutes les étapes tant de la mise en place d'une formation que de son organisation (stages etc.) et de sa certification. Dans ce contexte, le Gouvernement mettra en place des structures adéquates pour que les échanges entre les deux secteurs puissent avoir lieu de manière régulière et organisée.</i></p>	<p>"La collaboration suivie entre école et entreprise dans la formation est importante que ce soit sous la forme de l'apprentissage dans le régime professionnel ou encore sous la forme de la formation en alternance dans le régime du technicien ou le régime technique. Cette collaboration devra être mieux structurée et assise sur une participation active tant des tuteurs scolaires que des formateurs en entreprise, afin notamment d'éviter toute possibilité d'abus au détriment des élèves. " (Propositions et réflexions de l'OGB-L sur la politique de l'éducation et de la formation - 12/98)</p>
<p>24. <i>Le CPOS sera réformé et il sera recentré sur son activité première qui est la prise en charge psychologique des élèves et leur orientation scolaire. Pour permettre au CPOS de mieux se concentrer sur ses missions de base, la restauration scolaire sera privatisée. La collaboration avec Administration de l'Emploi sera renforcée ainsi que celle avec les représentants du monde économique.</i></p>	<p>Voici donc une nouvelle privatisation d'un service public en perspective ! En fait, elle a déjà été entamée lors de l'avènement de l'ancienne Ministre.</p> <p>Le SEW/OGB-L rejette cette démarche pour trois raisons:</p> <ul style="list-style-type: none"> - nous sommes convaincus que seule une cantine scolaire publique peut s'insérer dans le cadre général des structures d'accueil, puisqu'elle doit constituer un pôle d'attraction pour l'ensemble de la population scolaire de l'établissement scolaire tout au long de la journée; - nous réclamons pour nos membres et nos élèves le droit de prendre des repas sains dans un cadre agréable, protégé de l'influence d'intérêts financiers privés qui sont bien entendus friands d'un marché qui est en train de prendre de l'ampleur dans les écoles luxembourgeoises; - la tendance de l'<i>outsourcing</i> avec comme corollaires d'une part la perte de contrôle des différentes entités et la dilution des

	responsabilités et d'autre part le statut précaire (contrats à temps partiel et à durée déterminée) du personnel dans ce secteur ne mérite pas d'être soutenue mais au contraire combattue.
<p>25. Le Gouvernement entend faire des efforts particuliers afin de mettre en place une véritable offre « d'école de la 2e chance » présentant un concept de prise en charge psycho-pédagogique permettant un nouveau départ dans une scolarisation souvent difficile, en tenant compte des problèmes individuels qui peuvent se présenter.</p>	<p>Le SEW/OGB-L soutient les efforts en direction d'une «école de la deuxième chance». S'il est évident qu'il faut offrir à ces élèves des structures et des horaires différents de l'école traditionnelle, rien ne justifiera pour autant une démission de l'école publique au profit d'organismes plus ou moins privés. Il est évident que l'«école de la deuxième chance» et la formation continue joueront à l'avenir un rôle croissant. Dans ces nouvelles composantes de la formation professionnelle les pouvoirs publics devront assurer les mêmes prérogatives qu'ils font valoir au niveau de la formation initiale.</p>
<p>26. Le Gouvernement intensifiera ses efforts en matière de formation des adultes et de formation continue, ceci en tenant compte des besoins d'adaptation à une vie professionnelle en mutation constante. (« apprendre tout au long de la vie »).</p>	<p>Le SEW/OGB-L soutiendra ces efforts: "Si la formation continue tant individuelle que collective devient une nécessité, l'accès à la formation continue doit devenir un droit. (...) Ce droit ne pourra par ailleurs se concrétiser que par une offre de formation continue adéquate. Dans cette optique, l'éducation des adultes doit devenir un véritable ordre d'enseignement, un département, un service de première importance du MENFP avec des structures appropriés, des enseignant(e)s travaillant à titre principal dans cet ordre d'enseignement, des méthodes pédagogiques et une organisation adaptées aux besoins des adultes. Au-delà des formations menant à des diplômes de l'enseignement initial, l'Etat devrait veiller à ce qu'une large offre de cours de perfectionnement et de formation générale et professionnelle continue dans les domaines les plus variés soit proposée à toutes les personnes intéressées." (Propositions et réflexions de l'OGB-L sur la politique de l'éducation et de la formation)</p>

Enseignement supérieur et recherche

L'**enseignement supérieur et la recherche** ont été arrachés à la compétence du Ministère de l'Education nationale pour être affectés au **Ministère de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche**, dirigé par Madame Hennicot-Schoepges.

Ceci constitue à nos yeux une décision malheureuse, rien que par le décrochage de la formation des enseignant(e)s (professeurs et instituteurs/trices), opéré de ce fait.

Pour ce qui est de l'orientation générale de ce département ministériel, elle semble caractérisée par le même manque d'ambition que par le passé: maintien du cadre défectueux de la loi du 11 août 1996, absence de décision en direction du développement d'un deuxième cycle universitaire dans certaines branches, plaidoyer pour la création de troisième cycles immédiatement monnayables. Quant aux crédits publics en faveur de la recherche - appliquée surtout -, on vise 0,3 % du PIB, pourcentage dépassé en moyenne européenne en 1991 déjà !

Voici les principales orientations du programme gouvernemental en matière d'enseignement supérieur et la position de notre syndicat:

<p><i>Dans le domaine de l'enseignement supérieur, le Gouvernement poursuivra la mise en oeuvre de la loi du 11 août 1996 portant réforme de l'enseignement supérieur.</i></p>	<p>Le SEW/OGB-L a formulé des critiques sévères à l'égard de cette loi, notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> - qu'elle ne constitue pas un tremplin pour une "vraie" université à Luxembourg; - qu'elle tend à privatiser l'enseignement supérieur et de la recherche et à déresponsabiliser le gouvernement face aux forces du marché; - qu'elle refuse de reconnaître le statut public de la plupart des enseignant(e)s et chercheurs en place; - que la structure des organes de gestion qu'elle a mis en place entrave la prise de décision. <p>La pratique observée au Centre universitaire pendant les deux dernières années a confirmé nos craintes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Conseil d'administration a brillé par son immobilisme; - le statut des enseignant(e)s et chercheurs en place et futurs attend toujours une solution; <p>on est loin de la construction d'une "vraie" université à Luxembourg, avec 1er et 2e cycle dans certaines branches !</p>
<p><i>Au Centre Universitaire, des enseignements nouveaux seront mis en place, notamment pour ce qui est d'une deuxième année du premier cycle. Par ailleurs, pour les formations du 3ème cycle, l'accent sera mis sur des domaines spécifiques où les connaissances particulières, l'expertise et les atouts du Luxembourg peuvent être valorisés.</i></p> <p><i>Tel est le cas pour les domaines bancaire, financier et celui des médias</i></p>	<p>Aucun deuxième cycle n'est donc envisagé. Au contraire, on projette de sauter les deuxième cycles et d'établir un troisième cycle dans des domaines monnayables (finances, droit économique et communautaire, médias).</p> <p>Quid des responsabilités du riche Luxembourg, à offrir aux jeunes de la grande région une formation supérieure de base dans certains domaines, comme le droit, l'histoire, l'écologie et surtout les langues (linguistique, littérature), matière où le Luxembourg aime se présenter comme champion ?</p> <p>Qu'en est-il d'une offre de pointe à la population du Grand-Duché, qui a besoin de</p>

	<p>structures d'enseignement et de recherche locales dans les mêmes domaines ? Que craint-on ? Des étudiants bruyants ou revendicatifs ? Une mentalité plus ouverte, dépassant la provincialisme et l'esprit pécuniaire qui colle aux opérations de la place financière ? Des investissements qui mériteraient qu'on parle enfin d'une politique de l'enseignement supérieur et de la recherche digne de ce nom ?</p>
<p><i>Comme dans l'enseignement secondaire technique, le Gouvernement attachera une importance particulière à la coopération entre le monde de l'enseignement supérieur et celui des entreprises, surtout pour ce qui est des formations BTS. De nouvelles formations BTS, notamment dans le domaine des professions de santé ou celui du génie civil sont envisagées.</i></p> <p><i>De façon générale, la coopération internationale des instituts de l'enseignement supérieur avec leurs pairs de la Grande Région et ceux de l'Union européenne sera encouragée.</i></p> <p><i>Il conviendra, en outre, de diversifier l'offre des formations. Dans ce contexte, des instituts d'enseignements supérieurs étrangers qui sont établis ou comptent s'établir au Grand- Duché seront appelés à jouer un rôle important.</i></p>	<p>Les enseignant(e)s et les élèves des BTS de l'Ecole de Commerce et de Gestion et du Lycée technique des Arts et Métiers dépendront-ils du Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ?</p> <p>Toute coopération est en principe basée sur la règle du donnant-donnant. Or, le Luxembourg a plutôt la réputation de "free-rider" parasitaire au détriment des pays voisins. En l'absence d'un changement d'orientation de sa politique en matière d'enseignement supérieur, on ne voit pas ce qu'il pourrait offrir à des partenaires potentiels.</p> <p>L'avenir dépendrait-il de la bonne volonté d'une mosaïque d'instituts étrangers établis sur le territoire du Grand-duché ? Quelle perspective !</p>